□□ Kit de campagne clé en main !



⚠ Nous sommes maintenant entré.es dans la Phase 2 de la campagne : cliquez ici pour accéder au nouveau kit ⚠

□□ KIT DE CAMPAGNE - PHASE 1

□□

□□ A lire avant de commencer □□

□□ **Ce kit reprend comporte tous les éléments nécessaires pour mener la campagne "*C'EST PAS VERSAILLES ICI !*"** (étapes pour monter vos actions, affiches, visuels, tracts, messages types, communiqué de presse, modèle de brief...)

□□ **Vous pouvez vous emparer de ce qui vous servira ;)** Les liens vers les affiches, tracts, visuels etc. sont donnés au cours du kit et sont regroupé.es dans ce dossier.

□□ **Il ne s'agit pas forcément de tout faire !** Tant que vous respectez le cadre d'action, vous pouvez choisir parmi les actions ci-dessous (sensibilisation, désobéissance civile, plaidoyer...). Chaque groupe local s'organise comme il l'entend !

□□ **Ce kit sera complété pour la Phase 2 :** phase actuellement en cours de construction.

□□ **Pour plus de lisibilité, toutes les parties de ce kit sont dans des encadrés**. Cliquez sur l'un deux pour ouvrir les informations correspondantes.

□□ SOMMAIRE

Cliquez sur un titre pour y accéder.

---

i PARTIE 1 : Informations générales et cadre des actions

Présentation de la campagne et du cadre d'action proposé.

□□ PARTIE 2 : Mesurer l'impact de vos actions

Conseils pour recenser les commerces qui éteignent si vous le souhaitez.

□□ PARTIE 3 : Actions de sensibilisation auprès des commerçant.es

Kit avec toutes les étapes pour mener ces actions.

□ PARTIE 4 : Actions de désobéissance civile

Kit avec toutes les étapes pour mener ces actions.

◫ PARTIE 5 : Plaidoyer auprès des élu.es locaux.ales

Porter vos revendications aux élu.es locaux.ales.

◫ PARTIE 6 : État des lieux de la législation et proposition d'éléments de langage pour la presse

État des lieux de la législation et proposition d'idées, à reprendre si vous le souhaitez !

PARTIE 1 : i Informations générales et cadre des actions :

Présentation de la campagne, en particulier de la Phase 1, et du cadre d'action proposé.

1/ Présentation de la campagne :

◫ La campagne « C’est pas Versailles ici ! », c’est quoi ?

◫◫ La campagne « *C'est pas Versailles ici !* », c'est quoi ? ◫◫

◫◫ Il s'agit d'une campagne nationale et décentralisée, portée par Extinction Rebellion et tous les collectifs qui souhaiteront s'y associer. Elle s'inscrit dans un temps long, et vise deux revendications que nous pensons atteignables :

- L'extinction des façades, enseignes, vitrines de tous les commerces dès leur fermeture, et l'extinction des intérieurs dès l'inoccupation des locaux ;
- L'extinction complète de l'ensemble des panneaux publicitaires lumineux (notamment les écrans publicitaires) dans l'espace public, et ce quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit (éteint... ÉTEINT quoi).

◫◫ Pour voir ces revendications aboutir, nous ferons pression à la fois sur les commerces et les pouvoirs publics. Nous prévoyons deux phases, et nous nous appuierons sur des leviers d'action divers : communication à destination des pouvoirs publics (nationaux & locaux) et des entreprises ; mobilisation de soutiens et d'allié.es divers (collectifs, personnalités publiques...) ; actions de désobéissance civile ; actions que les sympathisant.es peuvent réaliser seul.es lors d'une balade nocturne (stickers à coller, écrire un message sur une vitrine allumée...) et actions en ligne.

◫◫ Cette campagne est ouverte à tous les collectifs qui souhaitent y prendre part (les affiches/visuels sont adaptables pour y insérer des logos). Elle s'inscrit cependant dans les revendications et principes du mouvement Extinction Rebellion, et propose un cadre d'action à respecter pour toute action qui s'inscrirait dans la campagne.

En savoir plus :

https://extinctionrebellion.fr/cestpasversaillesici

Nous contacter :

contact.cestpasversaillesici@protonmail.com

Nous suivre :

Facebook | Twitter | Instagram

Liste des groupes participant à la campagne :

https://wiki.extinctionrebellion.fr/books/cest-pas-versailles-ici/page/participer-aux-actions

2/ Déroulé concret de la Phase 1 :

◫ Actions mises en place durant la Phase 1

◫ Actions mises en place par la coordo nationale ◫

✔ **Transmission des revendications au niveau national :** Nous nous chargeons de contacter les médias nationaux (communiqué de presse), les élu.es nationaux (mails et interpellation via nos réseaux) et les grandes chaînes d'entreprise (mails et interpellation via

nos réseaux).

✔ **Transmission de ressources aux coordos locales et accompagnement :** Nous mettons à disposition un kit de campagne « clé en main » pour toutes les coordos locales souhaitant s'impliquer dans la campagne, et nous les accompagnons tout au long de leurs actions.

✔ **Recherche de soutiens et d'allié.es au niveau national :** Nous nous chargeons de rechercher des soutiens et allié.es pour relayer les revendications de la campagne et articuler nos efforts : autres collectifs et personnalités publiques.

Propositions d'actions pour les groupes locaux

✔ **Tenue d'un « comptage »** des commerces qui éteignent pour mesurer l'impact de vos actions.

✔ **Actions de sensibilisation** auprès des commerçant.es.

✔ **Recherche de soutiens locaux.**

✔ **Réalisation d'une pétition à destination des élu.es locaux.ales pour porter nos revendications** (si votre groupe se lance dans la campagne, on vous en dira plus à ce sujet !)

✔ **Actions de désobéissance civile sans dégradation (ou avec dégradation légère) :**

✔ **Action sur les magasins**	- Si l'enseigne et/ou la vitrine du magasin est allumée alors qu'il est fermé, scotcher les affiches prévues pour les magasins sur la vitrine. - Quand cela est possible, mettre hors tension l'enseigne lumineuse du magasin.
✔ **Action sur les écrans vidéo publicitaires**	- Recouvrir le panneau publicitaire d'affiches prévues à cet effet (pour la Phase 1, uniquement pour les écrans dans l'espace public et pas ceux à l'intérieur des enseignes). - Mise hors tension des écrans (sans dégradation durable) quand cela est possible niveau sécurité.
✔ **Action sur panneaux publicitaires**	- Enlever les publicités des panneaux et les mettre hors tension (dès que possible niveau sécurité). Scotcher à la place une affiche prévue pour les panneaux publicitaires. - Si vous n'avez pas la possibilité d'ouvrir le panneau (ou si vous ne souhaitez pas le faire), vous pouvez coller une affiche prévue pour les panneaux publicitaires par-dessus.

✔ **Action basées sur votre imagination !**	- Si vous avez des idées de cibles en lien avec les revendications de la campagne, et de modes d'action (sans dégradation ou avec dégradation très légère), allez-y ! Plus les cibles et les modes d'action seront variés, plus cela fera un effet de masse. - Vous pouvez échanger avec nous et les autres coordos locales de la campagne sur Mattermost.

Chaque groupe choisit les actions dont il souhaite s'emparer, et la suite du kit vous propose toutes les ressources pour préparer et mener ces actions !

3/ Cadre pour toute action s'inscrivant dans la campagne :

IMPORTANT : Le cadre d'action !

⚠ Cette campagne est ouverte à tous les collectifs qui souhaitent y prendre part, mais toute action s'incluant dans la campagne devra respecter le cadre d'action ci-dessous :

1/ Non-violence lors des actions

Non-violence physique et verbale envers les personnes (passant.es, commerçant.es, forces de l'ordre…)

2/ Lors de la phase 1, pas de dégradation lourde

- Des dégradations légères sont prévues pour les panneaux publicitaires et les écrans vidéo de publicité (collage d'affiches et/ou ouverture et extinction, retrait des affiches), mais pas plus.

- Pour les enseignes de commerces, on ne fait que scotcher des affiches dessus. C'est une condition importante pour la crédibilité de notre message et cela légitimerait le passage à la Phase 2, plus « musclée ».

3/ Pas d'extinction des enseignes lumineuses des magasins encore ouverts

Cela pourrait créer des tensions et nuire au message et à la crédibilité des revendications de la campagne.

4/ Chacun.e est libre de quitter l'action quand iel le souhaite

Et ce à n'importe quel moment de l'action !

5/ Chaque participant.e est clairement briefé.e et averti.e

Iel doit connaître les risques et les comportements à adopter lors d'une action de désobéissance civile.

PARTIE 2 : □□ MESURER L'IMPACT DE VOS ACTIONS

Conseils pour recenser le nombre de commerces qui éteignent si vous le souhaitez.

1/ Comptabiliser les commerces qui éteignent :

✔ Modes opératoires possibles

□□ Avant ou pendant une action de désobéissance civile, une personne est chargée de compter le nombre de commerces allumés (vitrines et/ou enseignes). Quelques jours plus tard, un groupe de rebelles repasse dans le même quartier et comptabilise aussi.

□□ Autre possibilité : avant une action de sensibilisation dans un quartier, comptabilisez la veille, puis comptabilisez le lendemain.

□□ Cela permet de mesurer l'impact concret de votre action, mais aussi d'impliquer des personnes ne souhaitant pas prendre part aux actions !

✔ **Transmettez-nous l'information** si vous réalisez ce type de comptages ;)

PARTIE 3 : □□ Actions de sensibilisation auprès des commerçant.es

Kit avec toutes les étapes pour mener ces actions.

1/ Nous prévenir que vous vous lancez et prévoir des photos :

□□ Contactez-nous pour nous prévenir que vous vous lancez !

□□ Vous pouvez nous contacter

- via l’adresse contact.cestpasversaillesici@protonmail.com
- ou via Mattermost (@cestpasversaillesici).

C’est trèèèèès important pour nous (pour relayer nationalement vos actions, vous accompagner etc.)

□□ Prévoyez de prendre des photos/vidéos de l’action

□□ Quelqu’un peut être dédié à ce rôle pendant l'action ;)

□□ Nous vous enverrons un message avec un dossier dans lequel mettre tout ça, pour qu'on diffuse ensuite de notre côté !

2/ Recruter pour ces actions de sensibilisation :

□□ Recruter « en interne » : message type pour une action de sensibilisation (version Mattermost, Signal et Mail)

> □□ Vous pouvez poster :
> - sur vos canaux de communication habituels (canaux Mattermost, Signal, Mail...) ;
> - sur le canal public □□ Campagne C'est pas Versailles ici ! ;
> - pour l'Île-de-France, il existe un canal dédié à ce type d’actions.

Message type de recrutement interne - Version Mattermost et Signal :

□□**Action « C’est pas Versailles ici ! » le XX/XX**

□□ On se lance dans la campagne [C’est pas Versailles ici](
https://extinctionrebellion.fr/cestpasversaillesici), et on vous propose une action en journée pour entamer le dialogue avec les commerçant.es, leur proposer d’éteindre la lumière et de soutenir nos revendications. C’est une action importante dans le cadre de la campagne : elle permettra de créer du lien et des alliances avec des acteur.ices locales aligné.e.s avec nos revendications et, de leur donner du poids face aux acteurs publics et aux grandes enseignes privées. L’argumentaire sera sur un tract sur lequel vous pourrez vous appuyer □□

□□ Rendez-vous à XXh, (lieu précis encore à définir).

□□ Envoyez-moi un message privé si vous souhaitez participer, et je vous transmettrai toutes les infos !

□□ & □

Message type de recrutement interne - Version Mail :

Bonjour à toutes et à tous,

□□ On se lance dans la campagne [C'est pas Versailles ici](
https://extinctionrebellion.fr/cestpasversaillesici), et on vous propose une action en journée pour entamer le dialogue avec les commerçant.es, leur proposer d'éteindre la lumière et de soutenir nos revendications. C'est une action importante dans le cadre de la campagne : elle permettra de créer du lien et des alliances avec des acteur.ices locales aligné.e.s avec nos revendications et, de leur donner du poids face aux acteurs publics et aux grandes enseignes privées. L'argumentaire sera sur un tract sur lequel vous pourrez vous appuyer □□

□□ L'action aura lieu le XX/XX à XXh, (lieu précis encore à définir).

□□ Si vous êtes intéressé.es par cette action ou par une prochaine s'inscrivant dans cette campagne, envoyez-nous un mail ou inscrivez-vous via ce formulaire : [lien vers le formulaire].

Qu'est-ce que la campagne « C'est pas Versailles ici ! » ?

□□ Il s'agit d'une campagne nationale et décentralisée, portée par Extinction Rebellion et tous les collectifs qui souhaiteront s'y associer. Elle s'inscrit dans un temps long, et a pour objectif de voir aboutir deux revendications atteignables (détails et argumentaire disponibles ici) :

- l'extinction des façades, enseignes, vitrines et écrans lumineux de tous les commerces dèsleur fermeture, et l'extinction des intérieurs dès l'inoccupation des locaux ;
- l'extinction complète de l'ensemble des panneaux publicitaires lumineux (notamment lesécrans publicitaires) dans l'espace public, et ce quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit(éteint... ETEINT quoi).

A très vite !

□□ Recruter des participant.es "extérieur.es" au mouvement

> □□ Il n'est pas forcément nécessaire de recruter des participant.es à l'extérieur de votre groupe local : chaque groupe local fait comme il l'entend ;)
>
> □□ Si vous souhaitez le faire, vous trouverez quelques conseils ci-dessous, et des

> modèles de visuels et de posts dans les encadrés qui suivent !

1/ Publier l'événement sur Mobilizon :

Un événement publié sur Mobilizon apparaît sur l'agenda du site internet, et sera publié chaque dimanche dans l'agenda de la semaine sur nos réseaux sociaux nationaux (Facebook/Twitter/Instagram etc.). Si vous n'avez pas de compte Mobilizon pour votre groupe et que vous souhaitez en créer un, contactez communaute@extinctionrebellion.fr.

2/ Si vous publiez l'événement sur vos réseaux sociaux, pensez à :

✔ *Pour Facebook :* Mettre les pages « Facebook France » et « C'est pas Versailles ici ! » en co-organisatrices des événements. Pour cela, lors de la troisième étape de la création de l'événement, cliquez sur « *Paramètres* », et ajoutez @xrfrance et @cestpasversaillesici en co-organisatrices.

✔ *Pour Facebook :* Vous pouvez publier l'événement sur le « *Groupe des groupes locaux XR France* ».

✔ *Pour Facebook, Twitter, Instagram :* Nous mentionner dans vos posts ! Ça nous permettra de vous repartager : Facebook | Twitter | Instagram

3/ Modèle de Formulaire d'inscription si vous souhaitez en créer un :

□□ Un formulaire d'inscription n'est pas obligatoire, mais, si vous le souhaitez, il existe une proposition de modèle Framaform que vous pouvez reprendre ou dont vous pouvez vous inspirer !

Pour y accéder, créez-vous un compte Framaform, puis recherchez le formulaire via ce lien en tapant « Versailles ».

□□ Les visuels

□□ Vous pouvez maintenant éditer vos visuels à partir d'un modèle sur le générateur de visuels. C'est hyper simple, et ça vous permet de personnaliser un peu ;) Ca se passe ici !

□□ Vous retrouverez des propositions de visuels dans le dossier « Visuels » (avec/sans logo XR, et versions modifiables).

□□ Modèles de posts (réseaux sociaux et Mobilizon)

□□ Modèle de post pour annoncer le lancement de la campagne :

□□ Lancement de la campagne « C'EST PAS VERSAILLES ICI ! »
□□ PHASE 1 : Mise hors tension solidaire

□□ « ON BAISSE LE CHAUFFAGE ... ». Face à la menace d'une pénurie d'énergie, le gouvernement a lancé une grande campagne de communication exhortant la population à faire des petits gestes pour l'économiser (1). On nous propose par exemple de baisser notre chauffage à 19°.

□□ « ... MAIS ON GARDE LES PUBS» □□ ? Au même moment, ce même gouvernement refuse de réguler la publicité lumineuse - dépense d'énergie parfaitement inutile - en publiant un nouveau décret pratiquement identique à la législation déjà en vigueur sur le sujet (2).

□□ EN RÉPONSE À CETTE HYPOCRISIE, Extinction Rebellion lance la campagne "C'est pas Versailles ici !", qui porte deux revendications simples et raisonnables :
1. extinction des vitrines et enseignes des commerces dès leur fermeture
2. extinction des panneaux publicitaires et écrans lumineux quelle que soit l'heure de la journée.

□□ NOTRE GROUPE LOCAL SE LANCE DANS CETTE CAMPAGNE avec une action ouverte à tous.te.s et peu risquée juridiquement. Nous vous invitons à nous rejoindre le XXXX !
Pour vous inscrire, remplissez ce formulaire/écrivez-nous à l'adresse XXXX

//Pour participer aux prochaines actions : https://wiki.extinctionrebellion.fr/books/cest-pas-versailles-ici/page/participer-aux-actions
//Pour soutenir la campagne sur les réseaux : #cestpasversaillesici &
https://facebook.com/cespasversaillesici & https://twitter.com/campagne_cpvi &
https://instagram.com/campagne_cpvi
//L'argumentaire complet de la campagne : https://extinctionrebellion.fr/cestpasversaillesici/

□□Avec amour et rage □□

(1) https://www.ecologie.gouv.fr/chaque-geste-compte
(2) https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16010

#extinctiondesfeux #antipub #gaspillage #énergie #legalmaispasmoral #misehorstensionsolidaire #versailles #cestpasversaillesici #extinctionrebellion #extinctionrebellionfrance #xr #france

□□ Modèle de post pour annoncer publiquement une action :

> □□ Sur Mobilizon, nous vous conseillons de commencer par une phrase en gros qui précise de ne pas s'inscrire en cliquant sur « Participer » (car ce bouton ne fonctionne pas). Du type : « Pour vous inscrire, ne cliquez pas sur « Participez », remplissez le formulaire : XXX ou écrivez-nous à l'adresse XXX ».

□□ ACTION « C'EST PAS VERSAILLES ICI ! » : sensibilisation des commerçant.es en journée pour qu'iels éteignent leurs vitrines et enseignes à la fermeture.

□□ Notre groupe se lance dans cette campagne et nous vous invitons à nous rejoindre le XXXX !

□□ Pour vous inscrire, remplissez ce formulaire/écrivez-nous à l'adresse XXXX

□ Alors que des millions de personnes ont des difficultés financières pour se chauffer et s'éclairer, et que des coupures de courant sont à craindre cet hiver, nous portons deux revendications claires et raisonnables : extinction des vitrines et enseignes des commerces dès leur fermeture, et extinction des panneaux publicitaires et écrans lumineux quelle que soit l'heure de la journée.

✔ Plus d'infos sur https://extinctionrebellion.fr/cestpasversaillesici

□□ Ces revendications sont atteignables et nous avons besoin de vous pour faire bouger les lignes ! Les actions de cette campagne sont diverses, ouvertes à tous.tes et peu risquées juridiquement □□

//Soutenez-nous sur les réseaux : https://facebook.com/cespasversaillesici &
https://twitter.com/campagne_cpvi & https://instagram.com/campagne_cpvi
//Soutenez-nous dans le débat public #cestpasversaillesici
//Faites-vous entendre en rejoignant votre groupe d'action local pour agir!

□□Avec amour et rage □□

#extinctiondesfeux #antipub #gaspillage #énergie #legalmaispasmoral
#misehorstensionsolidaire #versailles #cestpasversaillesici
#extinctionrebellion #extinctionrebellionfrance #xr #france

3/ Matériel :

□□ Tract pour des actions de sensibilisation

□□ Vous trouverez un modèle « *Tract_ Sensibilisation_Commerçant.es* » dans le dossier « Tracts ».

4/ Après l'action - Communiquer publiquement et nous informer :

□□ Publier l'action sur vos réseaux sociaux, nous identifier et nous transmettre vos images !

✔ Si vous diffusez les images de votre action sur vos réseaux, pensez à nous identifier dans vos publications ;) Cela nous permettra de vous repartager : Facebook | Twitter | Instagram

✔ Nous publierons également votre action de notre côté ! Pour cela, nous avons besoin de deux choses :

- 1/ envoyez un message au compte Mattermost @cestpasversaillesici ou un mail à l'adresse contact.cestpasversaillesici@protonmail.com pour nous prévenir que vous avez réalisé votre action. Nous vous enverrons un lien vers un dossier pour y mettre vos photos/vidéos ;)

- 2/ transmettez-nous également les retours presse s'il y en a eu !

PARTIE 4 : □ Actions de désobéissance civile

Kit avec toutes les étapes pour mener ces actions.

□□ Préparer les actions de désobéissance civile □□

1/ Nous prévenir que vous vous lancez et prévoir des photos :

□□ Contactez-nous pour nous prévenir que vous vous lancez !

□□ Vous pouvez nous contacter

- via l'adresse contact.cestpasversaillesici@protonmail.com
- ou via Mattermost (@cestpasversaillesici).

C'est trèèèèès important pour nous (pour relayer nationalement vos actions, vous accompagner etc.)

□□ Prévoyez de prendre des photos/vidéos de l'action

□□ Quelqu'un peut être dédié à ce rôle pendant l'action ;)

□□ Nous vous enverrons un message avec un dossier dans lequel mettre tout ça, pour qu'on diffuse ensuite de notre côté !

2/ Risques juridiques et conseils basiques pour éviter les problèmes :

⚖ Risques juridiques pour les actions de la Phase 1

□□ Avant de se lancer dans la lecture de cette partie □□

Les risques ci-dessous sont les risques maximum, qui ne sont jamais appliqués, d'autant plus que la phase 1 ne prévoit que des dégradations très légères. *Les risques juridiques de la phase 1 sont donc très faibles !*

Si jamais il y avait un souci quelconque ou besoin d'une assistance juridique contactez-nous et nous ferons le nécessaire !

⚠ Pour minimiser le risque d'avoir affaire aux forces de l'ordre, *lisez attentivement les « conseils basiques » dans l'encadré suivant.*

□□ Tous les modes d'action impliquent une « dégradation », sanctionnée par l'Article 322-1 du Code Pénal.

□□ La plupart impliquent une "dégradation légère". Peine *maximale* encourue : 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Mais, « s'il n'en est résulté qu'un dommage léger » (ce qui est notre cas), la peine *maximale* encourue est de 3 750 euros d'amende avec travaux d'intérêt généraux.

L'infraction est punie de **15 000 euros d'amende et d'une peine de Travaux d'Intérêt Général** lorsque l'inscription est commise avec circonstance aggravante, par exemple (*article 322-3, alinéa 2 du Code pénal*) :

- par plusieurs personnes (en réunion) ;

- au préjudice d’une personne dépositaire de l’autorité publique ou alors que le bien appartient à une personne publique ;

- par une personne dissimulant volontairement son visage ;

- sur un établissement scolaire ;

- bien destiné à l'utilité ou à la décoration publique et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public (utilisé pour de l'antipub) ;

- dans un lieu utilisé ou destiné à l’entrepôt de marchandises.

Si vous retirez les affiches des panneaux, nous vous conseillons de les jeter immédiatement : si vous étiez interpellé.e avec l’affiche sur vous, une accusation possible serait le vol, sanctionné par les Articles 311-3 et 311-4 du Code Pénal. Peine *maximale* encourue : 7 ans d’emprisonnement et 100 000 euros d’amende s’il est commis par plusieurs personnes.

⚖ Comment se comporter avec les forces de l'ordre / en cas de contrôle d'identité ou de garde à vue

Pour votre sécurité, voici quelques règles à respecter si vous interagissez avec les forces de l’ordre : on ne touche pas un.e membre des forces de l’ordre, et on ne répond pas à leur provocations éventuelles. Si on vous demande si c’est vous qui avez collé/éteint dans le reste du quartier, **répondez « je n’ai rien à déclarer »** (ne dites pas « non », ce serait mentir, et ce sont des ennuis potentiels). Cela vous permet d’exercer votre droit au silence, et il s’agit de la solution la plus sûre !

Vous pouvez subir un contrôle d’identité, et éventuellement une garde à vue, **même si elles sont très rares pour ce type d’action**. Mais pour parer à toute éventualité, la conduite à tenir (rappelée dans le modèle de brief) est dans les deux encadrés ci-dessous :

Le contrôle d'identité :

□□ Les forces de l'ordre peuvent entreprendre un *contrôle d'identité* sur place. Si vous refusez ou si vous ne pouvez pas justifier votre identité, vous pouvez être retenu, sur place ou au commissariat de police, pour une *vérification d'identité*. **Nous vous conseillons donc d'avoir votre carte d'identité avec vous**.

□□ Nous conseillons de donner uniquement les informations apparaissant sur votre carte d'identité (votre vraie adresse si celle sur la carte est ancienne). **Si on vous pose d'autres questions (votre numéro de téléphone par exemple), répondez « Je n'ai rien à déclarer »** (le fait de garder le silence ne peut pas vous être reproché).

□□ La vérification d'identité peut durer jusqu'à 4h maximum. Si au bout de 4h vous n'êtes toujours pas libre c'est que vous êtes en GAV, sinon vous êtes libre de partir. Donc regardez bien votre montre au début de la vérification !

La garde à vue :

□□ Les forces de l'ordre peuvent entreprendre un *contrôle d'identité* sur place. Si vous refusez ou si vous ne pouvez pas justifier votre identité, vous pouvez être retenu, sur place ou au commissariat de police, pour une *vérification d'identité*. **Nous vous conseillons donc d'avoir votre carte d'identité avec vous**.

□□ Nous conseillons de donner uniquement les informations apparaissant sur votre carte d'identité (votre vraie adresse si celle sur la carte est ancienne). **Si on vous pose d'autres questions (votre numéro de téléphone par exemple), répondez « Je n'ai rien à déclarer »** (le fait de garder le silence ne peut pas vous être reproché).

□□ La vérification d'identité peut durer jusqu'à 4h maximum. Si au bout de 4h vous n'êtes toujours pas libre c'est que vous êtes en GAV, sinon vous êtes libre de partir. Donc regardez bien votre montre au début de la vérification !

□□ Elle commence à partir du moment où vous êtes privé.e de liberté ou après les 4 heures de contrôle d'identité, et peut durer jusqu'à 24 heures (renouvelable une fois, et deux fois en cas de menace terroriste). Vous avez le droit :
- 1/ De voir un.e médecin : si vous en ressentez le besoin, vous pouvez le demander pour faire constater votre état de santé à votre arrivée en garde à vue.
- 2/ De voir un.e avocat.e : on vous conseille de demander un.e avocat.e commis.e d'office (gratuit). Iel sera juste là pour s'assurer que votre garde à vue se déroule dans le respect de la loi. Vous pouvez simplement lui dire que vous avez décidé de garder le silence lors de votre interrogatoire.
- 3/ De faire prévenir un de vos proches et votre employeur. Plus de détails dans le Point sur la Base Arrière Juridique.

□□ On prend vos empreintes et une photo. Refuser est un délit, et on vous conseille d'accepter. On vous demandera également de prélever votre ADN. On vous conseille de refuser, même si c'est un délit (dans le cas où vous êtes soupçonné.e d'une certaine liste de délits, dont fait partie la dégradation) : votre refus aurait très peu de chances d'être retenu lors d'un procès pour ce type d'action (procès lui-même très peu probable !).

□□ On vous demandera le code de déverrouillage de votre téléphone : refuser peut être considéré comme un délit. **C'est pourquoi il faut éviter de le prendre ou a minima le nettoyer avant l'action.**

□□ Lors de l'interrogatoire, on vous conseille de décliner votre identité, comme lors du contrôle d'identité, puis de ne rien déclarer de plus. **Il suffit de répondre « Je n'ai rien à déclarer » à toutes les questions** : il ne peut pas vous être reproché légalement d'utiliser votre droite au silence. Souvenez-vous que les interrogatoires, c'est leur métier, pas le vôtre ! En répondant, vous risquez involontairement de leur donner des informations.

□□ Extrêmement peu probable, mais au cas où : si vous étiez amené.e en comparution immédiate, demandez le report du jugement pour préparer votre défense. Contactez-nous et on gérera la suite ensemble.

3/ Conseils basiques mais très importants !

⚠ IMPORTANT : Conseils basiques pour éviter les problèmes

✔ **Avoir des guetteur.ses tout au long de l'action :** ce sont des personnes qui surveillent les alentours et crient un mot (défini au début de l'action, "Girafe" par exemple) au groupe s'iels voient les forces de l'ordre. **Attention** : on a tendance à se relâcher au cours de l'action. Maintenez des guetteur.ses concentré.es jusqu'au bout !

✔ **Ne faire qu'une seule chose à la fois :** prenez le temps de terminer une cible (une enseigne par ex.) avant d'en entamer une autre (panneau publicitaire par ex.). Faites en sorte que tout le monde soit concentré sur une cible à la fois.

✔ **Si vous ouvrez des panneaux publicitaires, être rapide et se débarrasser des affiches.** Pour éviter tout problème, les panneaux doivent être ouverts le moins longtemps possible : on n'ouvre le panneau que quand une personne est prête à retirer l'affiche (qu'on jette immédiatement) et qu'une autre est prête à placer une affiche à l'intérieur (avec scotch prêt).

✔ **Avoir un contact police :** il s'agit d'une personne qui discutera avec les forces de l'ordre si celles-ci vous interpellent. Il est conseillé d'avoir désigné une personne en amont, qui sera prête à exercer ce rôle si besoin.

4/ Recruter des participant.es :

□□ Recruter « en interne » : message type pour une action de désobéissance civile (version Mattermost, Signal et Mail)

> □□ Vous pouvez poster :
> - sur vos canaux de communication habituels (canaux Mattermost, Signal...) ;
> - sur le canal public □□ Campagne C'est pas Versailles ici !
> - pour l'Île-de-France, il existe un canal dédié à ce type d'actions.

Message type de recrutement interne - Version Mattermost et Signal :

□□**Action « C'est pas Versailles ici ! » le XX/XX**

□□ On se lance dans la campagne [C'est pas Versailles ici](https://extinctionrebellion.fr/cestpasversaillesici), et on vous propose une action combinant de l'extinction des enseignes lumineuses, du collage et de l'anti-pub ! (à modifier en fonction de

ce que vous choisissez de faire) C’est une action de désobéissance civile comportant peu de risques juridiques, et qui s’inscrit dans une campagne plus large contre la publicité lumineuse !

□□ Rendez-vous à XXh, (lieu précis encore à définir).

□□ Si vous souhaitez participer, ou envoyez-moi un message privé. Je vous transmettrai toutes les infos ! Vous pouvez également préciser si vous pouvez être référent.e d'un sous-groupe pendant l'action !

□□ & □

Message type de recrutement interne - Version Mail :

Bonjour à toutes et à tous,

□□ Notre groupe se lance dans la campagne C’est pas Versailles ici, et on vous propose une action combinant de l’extinction des enseignes lumineuses, du collage et de l’anti-pub ! (à modifier en fonction de ce que vous choisissez de faire) C’est une action de désobéissance civile comportant peu de risques juridiques, et qui s’inscrit dans une campagne plus large contre la publicité lumineuse !

□□ L’action aura lieu le XX/XX à XXh, (lieu précis encore à définir).

□□ Si vous êtes intéressé.es par cette action ou par une prochaine s’inscrivant dans cette campagne, envoyez-nous un mail ou inscrivez-vous via ce formulaire : [lien vers le formulaire].

Qu’est-ce que la campagne « C’est pas Versailles ici ! » ?

□□ Il s’agit d’une campagne nationale et décentralisée, portée par Extinction Rebellion et tous les collectifs qui souhaiteront s’y associer. Elle s’inscrit dans un temps long, et a pour objectif de voir aboutir deux revendications atteignables (détails et argumentaire disponibles ici) :

- l'extinction des façades, enseignes, vitrines et écrans lumineux de tous les commerces dèsleur fermeture, et l’extinction des intérieurs dès l’inoccupation des locaux ;
- l'extinction complète de l'ensemble des panneaux publicitaires lumineux (notamment lesécrans publicitaires) dans l'espace public, et ce quelle que soit l’heure du jour ou de la nuit(éteint... ETEINT quoi).

A très vite !

□□ Recruter "à l'extérieur" : Mobilizon, Réseaux sociaux et Formulaire

> ◻◻ Il n'est pas forcément nécessaire de recruter des participant.es à l'extérieur de votre groupe local : chaque groupe local fait comme il l'entend ;)
>
> ◻◻ Si vous souhaitez le faire, vous trouverez quelques conseils ci-dessous, et des modèles de visuels et de posts dans les encadrés qui suivent !

1/ Publier l'événement sur Mobilizon :

Un événement publié sur Mobilizon apparaît sur l'agenda du site internet, et sera publié chaque dimanche dans l'agenda de la semaine sur nos réseaux sociaux nationaux (Facebook/Twitter/Instagram etc.). Si vous n'avez pas de compte Mobilizon pour votre groupe et que vous souhaitez en créer un, contactez communaute@extinctionrebellion.fr.

2/ Si vous publiez l'événement sur vos réseaux sociaux, pensez à :

✔ *Pour Facebook :* Mettre les pages « Facebook France » et « C'est pas Versailles ici ! » en co-organisatrices des événements. Pour cela, lors de la troisième étape de la création de l'événement, cliquez sur « *Paramètres* », et ajoutez @xrfrance et @cestpasversaillesici en co-organisatrices.

✔ *Pour Facebook :* Vous pouvez publier l'événement sur le « *Groupe des groupes locaux XR France* ».

✔ *Pour Facebook, Twitter, Instagram :* Nous mentionner dans vos posts ! Ça nous permettra de vous repartager : Facebook | Twitter | Instagram

3/ Modèle de Formulaire d'inscription si vous souhaitez en créer un :

◻◻ Un formulaire d'inscription n'est pas obligatoire, mais, si vous le souhaitez, il existe une proposition de modèle Framaform que vous pouvez reprendre ou dont vous pouvez vous inspirer !

Pour y accéder, créez-vous un compte Framaform, puis recherchez le formulaire via ce lien en tapant « Versailles ».

◻◻ Les visuels

◻◻ Vous pouvez maintenant éditer vos visuels à partir d'un modèle sur le générateur de visuels. C'est hyper simple, et ça vous permet de personnaliser un peu ;) Ca se passe ici !

Vous retrouverez des propositions de visuels dans le dossier « Visuels » (avec/sans logo XR, et versions modifiables).

Modèles de posts (réseaux sociaux et Mobilizon)

Modèle de post pour annoncer le lancement de la campagne :

Lancement de la campagne « C'EST PAS VERSAILLES ICI ! »
PHASE 1 : Mise hors tension solidaire

« ON BAISSE LE CHAUFFAGE ... ». Face à la menace d'une pénurie d'énergie, le gouvernement a lancé une grande campagne de communication exhortant la population à faire des petits gestes pour l'économiser (1). On nous propose par exemple de baisser notre chauffage à 19°.

« ... MAIS ON GARDE LES PUBS» ? Au même moment, ce même gouvernement refuse de réguler la publicité lumineuse - dépense d'énergie parfaitement inutile - en publiant un nouveau décret pratiquement identique à la législation déjà en vigueur sur le sujet (2).

EN RÉPONSE À CETTE HYPOCRISIE, Extinction Rebellion lance la campagne "C'est pas Versailles ici !", qui porte deux revendications simples et raisonnables :
1. extinction des vitrines et enseignes des commerces dès leur fermeture
2. extinction des panneaux publicitaires et écrans lumineux quelle que soit l'heure de la journée.

NOTRE GROUPE LOCAL SE LANCE DANS CETTE CAMPAGNE avec une action ouverte à tous.te.s et peu risquée juridiquement. Nous vous invitons à nous rejoindre le XXXX !
Pour vous inscrire, remplissez ce formulaire/écrivez-nous à l'adresse XXXX

//Pour participer aux prochaines actions : https://wiki.extinctionrebellion.fr/books/cest-pas-versailles-ici/page/participer-aux-actions
//Pour soutenir la campagne sur les réseaux : #cestpasversaillesici &
https://facebook.com/cespasversaillesici & https://twitter.com/campagne_cpvi &
https://instagram.com/campagne_cpvi
//L'argumentaire complet de la campagne : https://extinctionrebellion.fr/cestpasversaillesici/

Avec amour et rage

(1) https://www.ecologie.gouv.fr/chaque-geste-compte
(2) https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16010

#extinctiondesfeux #antipub #gaspillage #énergie #legalmaispasmoral #misehorstensionsolidaire #versailles #cestpasversaillesici #extinctionrebellion

#extinctionrebellionfrance #xr #france

□□ Modèle de post pour annoncer publiquement une action :

> □□ Sur Mobilizon, nous vous conseillons de commencer par une phrase en gros qui précise de ne pas s'inscrire en cliquant sur « Participer » (car ce bouton ne fonctionne pas). Du type : « Pour vous inscrire, ne cliquez pas sur « Participez », remplissez le formulaire : XXX ou écrivez-nous à l'adresse XXX ».

□□ ACTION « C'EST PAS VERSAILLES ICI ! » : extinction des publicités, des enseignes et vitrines lumineuses !

□□ Notre groupe se lance dans cette campagne et nous vous invitons à nous rejoindre le XXXX !

□□ Pour vous inscrire, remplissez ce formulaire/écrivez-nous à l'adresse XXXX

□ Alors que des millions de personnes ont des difficultés financières pour se chauffer et s'éclairer, et que des coupures de courant sont à craindre cet hiver, nous portons deux revendications claires et raisonnables : extinction des vitrines et enseignes des commerces dès leur fermeture, et extinction des panneaux publicitaires et écrans lumineux quelle que soit l'heure de la journée.

✔ Plus d'infos sur https://extinctionrebellion.fr/cestpasversaillesici

□□ Ces revendications sont atteignables et nous avons besoin de vous pour faire bouger les lignes ! Les actions de cette campagne sont diverses, ouvertes à tous.tes et peu risquées juridiquement □□

//Soutenez-nous sur les réseaux : https://facebook.com/cespasversaillesici &

https://twitter.com/campagne_cpvi & https://instagram.com/campagne_cpvi
//Soutenez-nous dans le débat public #cestpasversaillesici
//Faites-vous entendre en rejoignant votre groupe d'action local pour agir!

□□Avec amour et rage □□

#extinctiondesfeux #antipub #gaspillage #énergie #legalmaispasmoral
#misehorstensionsolidaire #versailles #cestpasversaillesici
#extinctionrebellion #extinctionrebellionfrance #xr #france

5/ Diffuser votre action auprès des médias locaux :

□□ Prévenir les médias locaux

□□ La coordo nationale se charge de prévenir les médias nationaux via un communiqué de presse. Mais, pour les médias locaux, nous vous proposons un communiqué (modifiable évidemment) à envoyer *en amont de l'action (une semaine)*.

□□Vous retrouverez une proposition de communiqué de presse local dans le dossier « Communiqué de Presse Local ».

6/ Avoir une base arrière juridique pour votre action :

⚖ Fonctionnement et rôle de la Base Arrière Juridique

> □□ C'est une personne qui n'est pas sur le lieu de l'action et reçoit les appels des *contacts juridiques* des participant.es, en cas de garde à vue. Même si ce risque est peu probable, elle est nécessaire pour toute action de désobéissance civile.

Fonctionnement de la base arrière juridique :

Avant l'action : chaque participant.e demande à un proche d'être son *contact juridique*, et lui fournit le numéro de la *base arrière juridique*. Les participant.es doivent noter le numéro de leur contact juridique sur leur bras ou leur jambe (en cas de garde à vue, iels n'auront pas accès à leur téléphone).

En cas de garde à vue : on a le droit faire prévenir un proche, et c'est souvent le commissariat qui s'en charge de l'appeler. Il va appeler le *contact juridique*, qui doit récupérer les informations suivantes : début (heure), lieu et motif de la garde à vue. Le *contact juridique* appelle ensuite la *Base arrière juridique* pour lui transmettre ces informations.

□□ Ces explications sont présentes dans le modèle de message à envoyer aux participant.es.

Si elle est appelée (en cas de garde à vue), la *Base Arrière Juridique* a pour rôle :

✔ de rassurer au maximum les proches du/de la rebelle en garde à vue lors de l'appel ;

✔ de prévenir les autres membres de l'action (ou du groupe local), pour qu'une « GAV-UP » se mette en place (quelques rebelles en soutien devant le commissariat durant la garde à vue et à la sortie) ;

✔ de prévenir les modérateur.ices de la Base, en leur envoyant un message, pour que les comptes des personnes en garde à vue soient désactivés temporairement (*uniquement si elles*

avaient leur téléphone non cleané sur elles). Si vous ne savez pas comment faire, vous pouvez tout simplement poster un message sur le canal Mattermost de la campagne.

7/ Informations à communiquer aux participant.es :

✔ Avant l'action (et le plus tôt possible !), vous devrez fournir aux participant.es les informations suivantes

Toutes ces informations sont dans le modèle de message à envoyer aux participant.es (voir encadré suivant).

✔ Le lieu exact du rendez-vous ;

✔ Le cadre d'action ;

✔ Les risques juridiques, ainsi que le numéro et le fonctionnement de la Base arrière juridique ;

✔ Ce qu'il faut avoir (ou ne pas avoir) sur soi :

- **Avoir sur soi** : sa pièce d'identité et de l'argent liquide, vêtements confortables et qui ne craignent pas trop (même si la colle ne tâche pas).
- **A proscrire :** objets illicites (drogues, armes ou objets pouvant être assimilés à une arme : couteau-suisse, tournevis...) et signes distinctifs militants (on vise la discrétion).
- **A éviter :** éviter d'avoir son téléphone, ou alors supprimer les applications et informations sensibles (Mattermost, Base etc.).

Messages types à envoyer aux participant.es pour leur transmettre toutes les informations

> Nous avons séparé le modèle ci-dessous en plusieurs parties (séparées par des traits). Si vous l'envoyez via Signal, copiez-collez les parties une par une pour qu'il ne soit pas « coupé ». Vous pouvez évidemment l'adapter en fonction de ce que vous avez prévu de faire lors de votre action ;)

□□ MESSAGES IMPORTANTS À LIRE AVANT L'ACTION

Hello, et merci pour votre participation à la campagne « C’est pas Versailles ici » !

On se retrouve au XXXXXX à XXh, et voici quelques informations importantes pour être prêt.es pour l'action. Merci de les lire attentivement !

Ne paniquez pas pour la partie juridique, c'est une action peu risquée, mais on préfère anticiper tout problème éventuel ;)

□□ Principe de l'action :

On est sur la Phase 1 jusqu'à début décembre, qui consiste essentiellement en de la prévention. Du coup c'est important de rester dans du soft pour que la Phase 2 soit totalement légitime. Voilà ce qui est prévu :
- extinction des enseignes des commerces allumés et scotchage d'une affiche de sensibilisation leur demander d'éteindre quand l'enseigne et/ou la vitrine est allumée
- ouverture des panneaux de pub et extinction de la lumière, retrait de l'affiche et remplacement par une affiche dénonçant la publicité lumineuse. Extinction aussi des kiosques etc.

□ Le cadre à respecter pour participer à cette action :

- Non-violence lors des actions. Cela implique une non-violence physique et verbale envers les personnes (passant.es, commerçant.es, forces de l’ordre…)

- Lors de la phase 1, aucune dégradation lourde : des dégradations légères sont prévues pour les panneaux publicitaires et les écrans de publicité (collage d'affiches), mais rien de plus. On ne fait que scotcher des affiches sur les vitrines des enseignes. L'idée générale de la Phase 1 est de sensibiliser et de prévenir, avant de passer à une Phase 2 plus « audacieuse ».

- Pas d'extinction des enseignes lumineuses des magasins encore ouverts.

- Chacun.e est libre de quitter l'action quand iel le souhaite, et ce à n'importe quel moment de l'action.

⚖ **Précautions juridiques :**

- Même s'il y a peu de risques sur cette action, nous avons une *Base arrière juridique*, qui est un.e rebelle de chez nous qui doit être prévenu.e en cas de garde à vue (ce qui nous permet de nous organiser ensuite). Par quel moyen ? Vous devez avoir un *contact juridique* (un proche) à appeler en cas de garde à vue, et ce proche contactera ensuite la *Base arrière juridique* pour lui donner les infos qu'il aura reçues (lieu, heure et motif de la GAV). Voilà un modèle de message à transmettre à votre proche avant l'action :

- *« Je participe à une action ce vendredi soir de 20h à minuit environ. C'est peu risqué, mais si jamais je me retrouve en garde à vue, j'aurai le droit de contacter un.e proche et c'est ton numéro que je donnerai. Lorsque la police t'appellera, il faudra leur demander les informations suivantes : heure de début, motif, et lieu de la garde à vue. Tu n'as pas besoin de répondre à d'autres questions. Quand tu as ces infos, il faut que tu appelles la Base arrière juridique pour cette action, au numéro 06XXXXXXXX Il faut lui transmettre les infos précédentes (heure de début, motif, lieu de la garde à vue) et mon pseudo. Cela permettra d'organiser une équipe de soutien pour ma sortie »*

- Vous devez avoir noté le numéro de votre contact juridique sur le bras ou sur la jambe (en cas de garde à vue, vous n'aurez pas accès à votre téléphone).

- Encore une fois, pas d'angoisse pour cette action, le risque juridique est faible et le risque de GAV est peu probable.

□□ Choses à prendre (ou à ne pas prendre) avec vous :

- Avoir sur soi : sa pièce d’identité et de l'argent liquide, vêtements confortables et qui ne craignent pas trop (même si la colle ne tâche pas).

- **A proscrire :** objets illicites (drogues, armes ou objets pouvant être assimilés à une arme : couteau-suisse, tournevis...) et signes distinctifs militants (on vise la discrétion).

- **□□A éviter :** éviter d'avoir son téléphone, ou alors supprimer les applications et informations sensibles (Mattermost, Base etc.), même si la garde à vue est peu probable.

□□ Il y aura probablement des journalistes avec caméra ou qui prendront des photos :

- Il ne faut pas que ça vous pose problème : votre tête risque d'apparaître □□

Voilà, vous savez tout ! N'hésitez surtout pas si vous avez des questions !

Pouvez-vous mettre un □□ sous ce message pour confirmer que vous avez bien eu ces infos et que vous serez bien présent.e pour l'action ? Merci !

□□ Autres messages types qui peuvent être utiles !

□□ Premier message à envoyer sur une boucle pas encore complète :

Hello ! On n'est pas encore au complet, et on vous enverra plus d'éléments plus tard. Mais en attendant voici quelques infos basiques :
□□ L'action s'inscrit dans la campagne "C'est pas Versailles ici !"
□□ Il y aura probablement des journalistes avec caméra ! Il ne faut pas que ça vous pose problème d'être pris.e en photo ou filmé.e.
□□ Ce qu'on prévoit sur cette action :
- extinction des enseignes des commerces allumés et scotchage d'une affiche de sensibilisation leur demander d'éteindre quand l'enseigne et/ou la vitrine est allumée
- ouverture des panneaux de pub et extinction de la lumière, retrait de l'affiche et remplacement par une affiche dénonçant la publicité lumineuse. Extinction aussi des kiosques etc.

□□ Message pour demander du matériel sur la boucle :

Salut à tous.tes ! L'action approche à grands pas❤□□On aimerait savoir qui a du matériel dans le groupe pour s'organiser :

- des perches/des mètres ? □□

- des clés/kits abri-bus ? □□

- des pinceaux larges ? □□

- du scotch ?□□

Merci □□et à très bientôt ! □□

□□ Message individuel pour demander au/à la participant.e si elle a déjà fait ce type d'action :

Hey ! J'aimerais savoir si tu as déjà fait des actions d'affichage et d'antipub et/ou déjà fait une formation de désobéissance civile ? Merci □□

***Si personne expérimentée** : possible de lui proposer d'être référent.e de groupe.*

□□ Message si le groupe est complet :

□□ Action pour la campagne "*C'est pas Versailles ici!*"

Salut à tous.tes !
Le groupe est déjà complet pour le XXXXX □□

On vous propose bientôt de nouvelles choses, on vous invite à surveiller le fil pour être au courant de toutes les infos sur la campagne !

On est désolé.e.s pour les déçu.e.s et on espère vous voir aux prochaines actions ! □□

8/ Préparer le matériel pour l’action

□□ Les affiches

□□ Vous retrouverez des affiches toutes prêtes dans le dossier « Affiches ».

□□ Il y a 3 dossiers : « Avec logo XR », « Sans logo XR » (si vous ne souhaitez pas qu’il apparaisse en cas d’inter-orga) et « Version modifiable », si vous voulez adapter les affiches (ajouter des logos ou autre). Dans chaque dossier, vous trouverez les mêmes affiches :

✔ L’affiche à scotcher sur la vitrine des commerçant.es qui n’ont pas éteint leur enseigne/et ou leur vitrine se nomme *« Affiche_Vitrine »*.

✔ Pour les affiches à mettre/coller sur les panneaux ou écrans vidéo publicitaires présents dans l’espace public, vous avez l’embarras du choix : *« Affiche_Revendications »*, *« Affiches_diverses_Ecrans_Panneaux »* ou *« Bandeaux »*!

□□ Le matériel pour éteindre les enseignes

□□ Plusieurs possibilités :

- Un mètre : c'est peu voyant et facile à transporter ! Ça fonctionne, mais ce n’est pas le plus pratique. Il faudra le dérouler, le plier en deux et "attraper" ensuite la molette à descendre avec.
- Une perche (un long bâton, un bambou) avec un crochet fixé au bout avec du scotch solide (le bout d'un ceintre par exemple) : c'est (beaucoup) plus voyant mais (beaucoup) plus pratique !
- Une perche télescopique avec un crochet au bout (le bout d'un ceintre par exemple) : c'est l'idéal !

□□ Du scotch (et éventuellement de la colle et des seaux/pinceaux)

□□ Pour les vitrines, on ne prévoit que de scotcher les affiches pour la Phase 1. Il faut donc en prévoir pour l’action.

□□ Pour les écrans vidéo et panneaux publicitaires, on prévoit dès la Phase 1 de coller des affiches.

- La recette de la colle à base de farine est trèèèèèèès simple : recette en vidéo ici ou recette écrite ici.
- Prévoyez un seau, deux pinceaux larges et un chiffon pour vous essuyer les main.

□□ C'est également pertinent de prévoir de la colle si vous n'ouvrez pas les panneaux publicitaires : vous pouvez coller par-dessus ;)

□□ Le matériel pour ouvrir les panneaux publicitaires

□□ Il vous faudra des clés antipub ! Vous trouverez plus d'infos à ce sujet sur le kit antipub du wiki (il faudra vous connecter avec un compte Mattermost pour y accéder). Vous pouvez également nous écrire si besoin.

□□ Si vous n'en avez pas, vous pouvez coller des affiches directement sur les panneaux.

□□ Les tracts

□□ Nous vous conseillons de prendre avec vous quelques « *Tracts_Passant.es_PendantAction* » (dispos dans le dossier « Tracts »), pour les distribuer aux curieux.ses qui vous poseront des questions !

□□ Pendant les actions de désobéissance civile □□

1/ Faire un brief aux participant.es au début de l'action :

□□ Modèle de brief à donner avant l'action

□□ Avant chaque action, il est nécessaire de prévoir un brief, afin de donner aux participant.es toutes les informations nécessaires. Il sera très court (30mn environ) et vous pouvez le faire juste avant l'action.

□□ Vous trouverez un modèle de brief dans le dossier « Brief avant l'action ».

2/ Concrètement, comment se passent les actions ?

i Généralités

□□ Dans l'idéal, on vous conseille de fonctionner par groupes de 5 à 7 personnes : 2 guetteur.ses (au moins), 1 personne qui prend des photos/vidéos, et 2 à 4 personnes qui exécutent les différentes actions (éteindre l'enseigne, scotcher ou coller une affiche, ouvrir un panneau publicitaire). Afin de pouvoir mesurer l'impact de vos actions, il peut également être utile de désigner 1 ou 2 compteur.ses qui recensent le nombre de commerces allumés dans la zone, avant ou pendant l'action. Tous ces rôles peuvent évidemment tourner au cours de l'action.

□□ Si la personne qui prend les photos utilise son téléphone et qu'il n'est pas clean, il vaut mieux qu'elle conserve ce rôle durant toute l'action pour éviter de risquer une garde à vue. Elle peut en même temps assurer le rôle de guetteur.se.

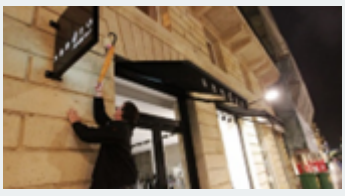
□□ Concernant les panneaux publicitaires, certains groupes décident de laisser les « *informations locales et culturelles* ». Faites comme vous le sentez, mais définissez-le clairement au début de l'action :)

□□ **Nous vous rappelons également de bien prendre en compte les "conseils basiques mais importants" donnés plus hauts.**

□□ Scotcher une affiche sur les commerces allumés et éteindre l'enseigne

✔ Si une enseigne et/ou vitrine est allumée, scotchez l'affiche prévue sur la vitrine (que vous parveniez à éteindre l'enseigne ou non). L'« *Affiche_Vitrine* » est dans le dossier « Affiches ».

✔ Pour éteindre une enseigne allumée, il suffit de baisser la « molette » et la lumière s'éteindra. C'est l'appareil ci-dessous qu'il faut chercher : il est en hauteur, pas loin de l'enseigne ;)

	**□□ C'est cet appareil qu'il faut chercher : il est en hauteur, pas loin de l'enseigne ;)**
Quand l'enseigne est allumée, la molette sur le droite (avec le bout en cercle) doit être relevée. **C'est cette molette qu'il s'agit de baisser pour éteindre l'enseigne □□**	

◻◻ Coller des affiches sur les écrans ou panneaux publicitaires

✔ Collez les affiches adaptées sur les écrans vidéo publicitaires ou sur les panneaux publicitaires si vous ne pouvez pas les ouvrir.

✔ Comment procéder ?

- 1/ Étalez de la colle à l'aide d'un pinceau large sur la surface où vous allez coller l'affiche
- 2/ Posez l'affiche adaptée
- 3/ Repassez de la colle.

◻◻ Vous trouverez les affiches adaptées (« *Affiches diverses* », « *Affiches revendications* » *ou* « *Bandeaux* ») dans le dossier « Affiches »).

◻◻ Ouvrir les panneaux publicitaires lumineux

◻◻ **Conseil important** : si vous ouvrez des panneaux, assurez-vous qu'ils restent ouverts le moins longtemps possible, pour éviter d'avoir affaire aux forces de l'ordre. Pour cela, il faut que tout soit prêt avant l'ouverture du panneau :

- on sait déjà qui va éteindre le panneau ;
- on sait déjà qui va retirer l'affiche publicitaire et la jeter le plus vite possible (repérer une poubelle) ;
- on sait déjà qui va placer une affiche à la place (avec scotch déjà mis sur l'affiche).

✔ **Pour les panneaux déroulants**, le plus simple est de les faire défiler jusqu'à la feuille blanche, puis de scotcher notre message sur la vitre, depuis l'intérieur. Il n'y a alors pas de dégradation et pas de vol. Si vous ouvrez les panneaux publicitaires, c'est le mode d'action le plus tranquille. Vous pouvez décider avec votre équipe de ne faire que cela.

✔ **Pour les panneaux non-déroulants**, le plus simple est d'enlever l'affiche publicitaire, et de scotcher notre message sur la vitre, depuis l'intérieur. Vous pouvez ensuite jeter l'affiche dans la poubelle (jaune) la plus proche. C'est un mode d'action avec un peu plus de risques juridiques. Pensez à bien avoir tout prévu avant d'ouvrir le panneau, pour qu'il reste ouvert le moins longtemps possible.

✔ **Pour éteindre un panneau**, deux solutions s'offrent à vous :

- soit vous avez accès au tableau électrique du panneau et, dans ce cas, il vous suffit d'appuyer manuellement sur le disjoncteur (comme à la maison). Le disjoncteur se trouve soit dans le panneau (dans le pied du panneau) soit à proximité (boitier blanc-beige), ouvrable dans la majeure partie des cas avec une clé triangle de 8mm ;

- soit vous n’avez pas accès au disjoncteur général, et vous pourrez alors trouver à l’intérieur du panneau un petit disjoncteur.

Voilà le fameux « boîter beige », qui permet d’éteindre les grandes enseignes grâce au disjoncteur :



□□ Après les actions de désobéissance civile □□

1/ Juste après l'action, avec les participant.es :

□□ Prévenir le dispositif juridique que tout s'est bien passé !

✔ Pensez à envoyer un message à la Base Arrière Juridique, pour lui dire que tout s'est bien déroulé.

✔ Rappelez également aux participant.es de l'action d'envoyer un message à leur proche pour les prévenir que l'action est terminé et s'est bien déroulée.

□□ Faire un débrief rapide de l'action

□□ Nous vous conseillons de débriefer juste après l'action, pour que chacun.e puisse exprimer son ressenti, et pour voir ce qui a bien/ce qui n’a pas bien fonctionné : ça vous permettra de faire (encore) mieux la prochaine fois ! Voici un déroulé possible :

- 1) Tour de sortie, durant lequel les participant.es rappellent leur pseudo, leur pronom s'iels le souhaitent, et donnent leur ressenti, ce qu'iels ont aimé, ce qu'iels ont moins aimé.
- 2) Inviter les personnes qui ne sont pas sur Mattermost à rejoindre l'outil si Extinction Rebellion les intéresse ! Iels trouveront facilement le lien d’inscription sur *la page « Nous rejoindre»* de notre site internet.
- 3) Récupérer le matériel.

2/ Communiquer publiquement votre action et nous en informer !

□□ Publier l'action sur vos réseaux sociaux, nous identifier et nous transmettre vos images !

✔ Si vous diffusez les images de votre action sur vos réseaux, pensez à nous identifier dans vos publications ;) Cela nous permettra de vous repartager : Facebook | Twitter | Instagram

✔ Nous publierons également votre action de notre côté ! Pour cela, nous avons besoin de deux choses :

- 1/ envoyez un message au compte Mattermost @cestpasversaillesici ou un mail à l'adresse contact.cestpasversaillesici@protonmail.com pour nous prévenir que vous avez réalisé votre action. Nous vous enverrons un lien vers un dossier pour y mettre vos photos/vidéos ;)

- 2/ transmettez-nous également les retours presse s'il y en a eu !

PARTIE 5 : □□ Plaidoyer auprès des élu.es locaux.ales

Porter vos revendications aux élu.es locaux.ales.

1/ Lancer une pétition via l'outil Greenvoice :

□□ Principe de la campagne de pétitions et comment procéder

□□ Dans le cadre de la campagne, nous participons avec *Greenpeace*, *Alternatiba* et *ANV COP21* à une campagne de pétitions locales contre la publicité lumineuse. L'objectif est de multiplier les pétitions locales partout en France pour montrer aux mairies que leurs habitant.es soutiennent nos revendications et ainsi obtenir d'abord des victoires locales avant de s'attaquer au niveau national !

□□ Lancer cette pétition prend très peu de temps, c'est très simple, et ça peut faire la différence pour la suite !

Dans l'idéal, il faudrait les lancer avant le 20 novembre.

◫ Lancer la pétition :

✔ Cliquez sur ce lien pour lancer notre pétition.

✔ Créer la pétition avec le nom de votre groupe local (vous pourrez voir ensuite avec les GL de Greenpeace, Alternatiba et ANV s'ils sont intéressés pour la rejoindre)

✔ S'inspirer du contenu préparé par Greenpeace (vous pouvez bien évidemment le modifier selon votre contexte local).

✔ Contacter @cestpasversaillesici sur Mattermost (ou envoyer un mail à contact.cestpasversaillesici@protonmail.com) pour annoncer la publication de la pétition.

2/ Donner du poids à votre pétition en la diffusant (avant de la transmettre aux élu.es locaux.ales) :

◫ Diffuser votre pétition sur vos réseaux sociaux (et sur vos canaux locaux) : Modèles de posts, visuels, et vidéo !

◫ Modèle de post Facebook

◫ AIDEZ-NOUS À ÉTEINDRE LA PUBLICITÉ LUMINEUSE À [VILLE] !!! Ça gaspille, c'est vilain, et ça sert à rien.

◫ C'est par là : [LIEN VERS PETITION LOCALE]

◫ Déjà des dizaines de sorties nocturnes dans toute la France pour éteindre nous-mêmes les publicités gaspilleuses qui restent allumées. Déjà de nombreuses petites victoires, des commerçant.e.s qui promettent d'éteindre !

◫ Mais cela ne suffira pas ! Pour que nous gagnions cette bataille pour une sobriété juste, il nous faut atteindre les élu.e.s afin de changer la réglementation dans notre ville. Et pour cela, NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE !

✒ INTERPELLEZ LES ÉLU.E.S en signant notre pétition : [LIEN VERS PETITION LOCALE] ça ne prendra qu'une minute tout au plus, mais votre signature est précieuse. Cette campagne de pétitions est lancée dans plus de 30 autres villes de France ! Si vous souhaitez les soutenir, c'est ici : https://www.greenvoice.fr/stop-gaspillage-energetique/

◫ REJOIGNEZ NOS ACTIONS [LIEN / MAIL POUR S'INSCRIRE AUX ACTIONS] et venez éteindre les lumières vous-mêmes ◫

#CestPasVersaillesIci #StopGaspillageEnergétique @anvcop21 @alternatiba.eu @xrfrance @campagne_cpvi @greenpeacefrance

□□ Modèle de fil Twitter :

□□ AIDEZ-NOUS À ÉTEINDRE LA PUBLICITÉ LUMINEUSE À [VILLE] !!!

□□ C'est par là : [LIEN VERS PÉTITION]

#CestPasVersaillesIci #StopGaspillageEnergétique @xrfrance @campagne_cpvi @greenpeacefr @anvcop21 @Alternatiba_ [1/5]

□□ Déjà des dizaines de sorties nocturnes dans toute la France pour éteindre nous-mêmes les publicités gaspilleuses qui restent allumées. Déjà de nombreuses #petitesVictoires, des commerçant.e.s qui promettent d'éteindre ! [2/5]

✒ INTERPELLEZ LES ÉLU.E.S en signant notre pétition : [LIEN VERS PÉTITION] ça ne prendra qu'une minute tout au plus, mais votre signature est précieuse. [4/5]

□□ La campagne est lancée dans plus de 30 villes de France ! Si vous voulez les soutenir, c'est ici : https://www.greenvoice.fr/stop-gaspillage-energetique/ [5/5]

□□ Visuels :

□□ Vous pouvez décider de laisser le lien de la pétition apparaître (et donc ne mettre aucun visuel) !

□□ Vous pouvez utiliser les visuels de la campagne, que vous retrouverez dans ce dossier ou sur le générateur de visuels.

□□ Des visuels sont également proposés par Greenvoice : visuels Facebook et Instagram ici | visuels Twitter ici | autre visuels avec un bouton "J'agis" ici | visuels à personnaliser via l'outil Canva | fonds de stories pour Instagram (lien à venir)

□□ Vidéo :

□□ Une vidéo a été créée par Greenvoice pour l'occasion, vous pouvez aussi la diffuser : voilà le lien de Crosspost via Facebook.

□□ Modèle de post pour le canal de votre groupe local :

□□ Soutenez la pétition lancée par notre groupe local contre la publicité lumineuse !

□□ C'est par là : [LIEN VERS PETITION LOCALE]

□□ Une trentaine de pétitions comme la nôtre ont été lancée, et nous avons besoin de leur donner du poids ! Ces pétitions seront transmises ensuite aux élu.es locaux.ales, en parallèle de nos actions, pour leur transmettre nos revendications.

□□ Vous pouvez aussi partager les posts de la campagne qui relaient ces pétitions sur les réseaux sociaux : [**Facebook**](https://www.facebook.com/cestpasversaillesici) | [**Twitter**](https://twitter.com/campagne_cpvi) | [**Instagram**](https://www.instagram.com/campagne_cpvi)

□□ Et si vous voulez avoir accès à l'ensemble des pétitions, c'est ici : https://www.greenvoice.fr/stop-gaspillage-energetique/

Amour, rage et extinction des feux !

□□ Faire signer la pétition aux membres de votre groupe local :

Pour cela, vous pouvez :

- prendre 5 minutes lors de votre prochaine réunion pour que les membres signent la pétition ;
- poster un message sur le canal de votre groupe local (voir l'encadré ci-dessous, on vous a fait un modèle ;))

□□ Contacter les autres organisations locales qui pourraient co-porter la pétition avec vous

□□ Vous pouvez demander à d'autres organisations locales de co-porter la pétition avec vous : Greenpeace, Alternatiba, ANV, ou toute autre organisation !

□□ Nous les ajouterons nous-mêmes en co-porteur.ses de la pétition : il suffit de nous envoyer un message sur Mattermost (@cestpasversaillesici) ou de nous contacter par mail (contact.cestpasversaillesici@protonmail.com) et nous nous en chargerons ;)

□□ Envoyer un mail aux signataires de votre pétition pour qu'iels la diffusent sur leurs réseaux sociaux

□□ Quand vous avez lancé une pétition seul.e, vous avez accès à la liste des adresses de tous.tes les signataires qui ont donné leur accord pour que vous les recontactiez : vous pouvez leur envoyer un mail en leur demandant s'iels peuvent relayer la pétition sur les réseaux sociaux !

□□ Pour le contenu du mail, nous vous conseillons de leur envoyer ce kit, qui propose des modèle type de messages : https://coda.io/@sebastien-jaillard/stop-gaspillage-denergie

□□ Rejoindre le canal Telegram des groupes qui ont lancé une pétition pour échanger

□□ Ce canal servira de discussion commune pour des conseils et de l'entraide autour de la diffusion des pétitions !

□□ **Cliquez ici pour y accéder**

□□ Participer à la réunion du 5 décembre pour être conseillé.e sur la diffusion de la pétition

□□ Une réunion sera organisée le 5 décembre pour savoir

- □□ Comment faire résonner cette campagne de pétitions et donner envie à d'autre personnes de la rejoindre
- □□ Comment diffuser votre pétition et trouver de nouveaux soutiens
- □□ Comment engager les signataires de votre pétition grâce aux fonctionnalités de Greenvoice

□□ **Les informations sont sur ce lien !**

□□ Faire signer la pétition à des commerçant.es et leur demander de la relayer

□□ Si des commerçant.es locales signent la pétition et la relayent, cela lui donnera plus de poids !

□□ Autres conseils

□□ Greenvoice donne des conseils généraux pour diffuser une pétition sur cette page : n'hésitez pas à la consulter si ça peut vous donner des idées ;)

3/ Chercher des soutiens locaux qui pourraient soutenir vos revendications et votre pétition :

□□ Chercher des soutiens locaux qui pourraient soutenir vos revendications et votre pétition :

□□ Il peut s'agir d'élu.es locaux.ales qui pourraient partager ces revendications, ou de personnalités locales !

□□ Tenez-nous au courant si vous trouvez des soutiens locaux ou si vous avez besoin d'aide pour réfléchir aux messages à leur envoyer.

4/ Contacter vos élu.es locaux.les pour leur transmettre vos revendications :

En cours de construction : à venir !

Partie encore en cours de construction, mais nous allons bientôt contacter les groupes locaux faisant partie de la campagne pour qu'iels contactent leurs élu.es ;)

PARTIE 6 : □□ État des lieux de la législation et proposition d'éléments de langage pour la presse

État des lieux de la législation et proposition d'idées, à reprendre si vous le souhaitez !

i Etat des lieux de la législation nationale

Décret du 6 octobre 2022 :

□□ **Lien vers le décret** : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16010

□□ **En résumé, ce décret :**

- généralise l'interdiction des publicités lumineuses entre 1h et 6h du matin dans toutes les villes de France (avant, il concernait uniquement les aires urbaines de moins de 800 000 habitant.es, et les mairies pouvaient décider de prendre des règlements locaux, comme l'avait fait Paris par exemple). Les enseignes et vitrines des commerces sont concernées.
- modifie les sanctions en cas de non respect : on passe à une amende de 1 500 euros (maximum) ;
- exceptions qui demeurent : les publicités installées dans les aéroports, gares, stations et métro ou de bus (à condition que ces publicités soient "à images fixes"). Autre exception : les publicités numériques de "surface exceptionnelle" (50m² maximum). En dehors des exceptions qui sont en soi un problème, la complexité de la législation actuelle la rend difficilement applicable...

□□ **Problèmes de ce décret :**

- ce n'est pas entre 1h et 6h du matin qu'on risque des tensions sur le réseau électrique : les tensions ont lieu en journée. Il aurait fallu interdire les publicités lumineuses tout court dans l'espace public, et imposer une extinction des vitrines et enseignes des magasins dès la fermeture.

- cette mesure n'était pas vraiment appliquée dans les aires urbaines dans lesquelles elle devait s'appliquer avant. Les municipalités, qui doivent gérer les contrôles, ne disposent pas de moyens nécessaires pour le faire. On peut donc douter du fait que ce soit appliqué.
- beaucoup d'exceptions ! (voir ci-dessus).

i Législation à Paris

Délibération du conseil de Paris du 12 octobre :

Lien vers la délibération : https://www.paris.fr/pages/commerces-et-bureaux-devront-eteindre-leurs-lumieres-en-fin-de-journee-des-ce-1er-novembre-22288

En résumé, cette délibération :

- à partir du 1er novembre 2022 : extinction des lumières des bureaux, des enseignes et vitrines des commerces à la fermeture ;
- à partir du 1er décembre 2022 : extinction des publicités lumineuses (publicités rétroéclairées, panneaux numériques...) sur la voie publique, le mobilier urbain, les quais des métros/RER et des gares à partir de 23h45 ou de 1h du matin.

C'est donc une belle avancée !

Limites de cette délibération :

- pour les enseignes/vitrines des commerces, cela correspond à nos demandes : le problème pour le moment c'est que ce n'est visiblement pas (très) appliqué (on croise encore de nombreux commerces allumés lors de nos actions) ;
- pour les publicités lumineuses : c'est une avancée de les éteindre plus tôt, mais c'est toujours le même problème, à savoir que les tensions sur le réseau électrique ont lieu en journée, et pas entre 23h45 et 6h du matin. Nous demandons une interdiction des publicités lumineuses tout court.

Proposition d'éléments de langage pour la presse

Axe "Justice sociale/gaspillage énergétique" :

Fait : D'un côté, on a crise énergétique, des risques de coupure de courant, et 12 millions de personnes qui ont eu froid l'hiver dernier en France parce qu'elles n'arrivent pas à se chauffer correctement. Et de l'autre côté on gaspille l'énergie pour des publicités lumineuses, qui sont des consommations complètement inutiles, et qui se multiplient : un exemple parmi d'autres : la SNCF compte doubler son nombre d'écrans dans les gares.

Idée : On nous parle de fin de l'abondance et de sobriété, mais cette sobriété le gouvernement n'a pas le courage l'appliquer aux acteurs économiques. C'est indécent de demander des efforts aux citoyen.nes quand

on n'a pas le courage d'agir contre des publicités lumineuses pour les industries de luxe ou les derniers parfums à la mode.

◫ Axe "Inaction du gouvernement" :

Fait : La seule mesure que l'État prend, c'est d'étendre l'interdiction des publicités entre 1h et 6h du matin à toutes les villes. Mais ce n'est pas la nuit qu'on va manquer d'électricité et qu'on risque des coupures !

Idée : Ce qui aurait été sensé c'est d'interdire les publicités lumineuses tout court. C'était d'ailleurs une proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat qui a été enterrée faute de courage politique. Nos dirigeants font de grandes annonces et veulent donner l'impression qu'ils agissent. Mais cette mesure c'est du greenwashing politique, elle sert juste à masquer leur inaction. Ils n'ont pas le courage de légiférer.

◫ Annonce de la campagne :

Dans le cadre de la campagne « C'est pas Versailles ici ! », on demande que des mesures de bon sens soient prises :

- Que les acteurs publics interdisent les panneaux publicitaires et écrans lumineux.
- Que les entreprises éteignent leurs vitrines dès leur fermeture.

En attendant que ces acteurs agissent, nous éteignons nous-mêmes, et nous reviendrons tant que ça ne sera pas fait ! Nous commençons par une première phase de prévention et de sensibilisation, et, si nos demandes raisonnables ne sont pas entendues, nous envisagerons d'autres actions plus perturbantes.

Créé 2022-11-07 20:24:17 CET par cestpasversaillesici
Mis à jour 2023-01-12 13:59:54 CET par cestpasversaillesici